



Date de convocation :
10 décembre 2020

Date d'affichage :
10 décembre 2020

Nombre de
conseillers :

- ◆ En exercice : 27
- ◆ Présents : 25
- ◆ Votants : 27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 69.12.2020

L'an deux mille vingt, le seize décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au Complexe Sportif Georges DELHALT 16 Chemin de Saint Denis à LE THILLAY en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice GEBAUER, Maire**, en application de la loi n° 2020-1379 du 14 Novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, publiée le 15 Novembre 2020, qui proroge l'état d'urgence sanitaire au 16 Février 2021 inclus

Etaient présents :

Monsieur **ROMERO**, Madame **DE OLIVEIRA**, Monsieur **JEANNY**, Madame **RODRIGUES**, Monsieur **CHARPENTIER**, Monsieur **CHOCHOIS**, Madame **DOS RAMOS**, Madame **CABRERA**, Adjoints au Maire,

Madame **LE MILLOUR**, Madame **AMBERT**, Madame **HAFED**, Madame **MATHURINA**, Madame **DA CRUZ**, Conseillères Municipales déléguées,

Monsieur **ESNEE**, Monsieur **KOVAC**, Monsieur **KRAIEM**, Madame **JAKIC**,
Monsieur **DELHALT**, Monsieur **SAINT BEUVE**, Madame **TOURBEZ**,
Monsieur **LUNAZZI**, Madame **TESSON**, Monsieur **PEIRE**, Madame **GALTIE**,

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur **PAGNOU** a donné pouvoir à Monsieur **Le Maire**

Monsieur **INDIANA** a donné pouvoir à Madame **CABRERA**

Secrétaires de séance : Monsieur **JEANNY** et Monsieur **LUNAZZI**

AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC ON TOWER FRANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

CONSIDERANT que dans le cadre de l'évolution du site Free Mobile sur la parcelle Chemin de Saint Denis – LE THILLAY, cadastrée section ZB numéro 193, un projet de convention est proposé, ayant pour but d'harmoniser les conventions et le renforcement du partenariat entre la Commune et la SAS On Tower France et la mise à jour des coordonnées contractant/occupant,

CONSIDERANT que la Commune loue depuis le 13 Février 2017 à Free Mobile, des emplacements dans l'emprise de cette parcelle aux fins d'installation d'équipements de radiotéléphonie,

CONSIDERANT que dans le cadre d'un partenariat avec la société ILIAD 7, Free Mobile s'est engagé à céder, d'une part l'infrastructure passive de ses sites et d'autre part, les conventions associées,

CONSIDERANT que depuis le 17 Janvier 2020, la société ILIAD 7 est devenue « On Tower France »,

CONSIDERANT que l'avenant va permettre de renouveler la convention par anticipation, et ce pour une durée de 12 ans, à compter de la date de signature dudit document,

CONSIDERANT qu'au-delà de ce terme, il sera prorogé tacitement par périodes successives de 6 ans, sauf congés donnés par l'une des parties,

CONSIDERANT que le loyer annuel est actuellement de 12 558,14 € TTC et augmentera de 0,5 % par an,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

⇒ **ACCEPTE** le projet d'avenant;

⇒ **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

*Le Maire certifie que cette délibération a été transmise
à la Sous-Préfecture le
et a été publiée le
Le Maire*

Le Maire

Patrice GEBAUER



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise,
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*